



Le 1^{er} mars 2022

Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'optimiser les sites de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien et demande d'examen d'un projet de construction de pipeline (ci-après la « **Demande** »)
Dossier de la Régie de l'énergie : R-4157-2021
Notre dossier : 127824.0020

Chère consoeur,

La présente fait suite à la décision D-2021-130 aux termes de laquelle la Régie accueillait la demande formulée par Intragaz dans le cadre du dossier mentionné en titre et l'autorisait à procéder à des investissements afin d'optimiser les sites d'emmagasinage de gaz naturel de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien dans le but d'accroître leur capacité de retrait (« Projets d'optimisation »).

Dans sa demande, Intragaz précisait que le total des coûts liés au projet Saint-Flavien tient compte de subventions totalisant 2,83 M\$, incluant une subvention ÉcoPerformance du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (« **MERN** ») au montant de 2,54 M\$, laquelle devait être confirmée, portant sur la solution électrique liée au projet.

La présente a pour but d'aviser la Régie que la demande de subvention ÉcoPerformance d'Intragaz a malheureusement été refusée par le MERN le 23 février dernier, le projet de Saint-Flavien étant jugé irrecevable compte tenu des critères applicables pour ce programme de subvention.

Ce refus n'a cependant pas pour effet de remettre en question la réalisation du projet, lequel pourra aller de l'avant tel que prévu. En effet, tel qu'expliqué par Énergir dans le dossier R-4151-2021, les Projets d'optimisation permettront à celle-ci et à sa clientèle de réaliser des économies annuelles évaluées à 5,2 M\$¹. Le refus de la subvention au montant de 2,54\$ se traduira en une augmentation du coût de service annuel uniforme des Projets d'optimisation d'environ 255 k\$, ce qui n'affectera pas de façon significative les économies qu'ils auront pour effet d'engendrer.

¹ D-2021-130, R-4157-2021, paragraphe 47.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu

ACG/

c. c. (par courriel) :

Me Vincent Locas - Énergir

Me Paule Hamelin - ACIG

Me Dominique Neuman - SÉ-AQLPA

